



ÉTATS FINANCIERS

2023-2024

**Centre de référence en agriculture et
agroalimentaire du Québec (CRAAQ)**

États financiers

30 juin 2024



bva[®]

Comptabilité d'affaires
et services-conseils

Membre indépendant **BKR International**

Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)

États financiers

30 juin 2024

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes afférentes aux états financiers	8 - 14
Annexe	15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

**Aux membres de
Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) (l'« entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 30 juin 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Blanchette Vachon s.e.m.c.n.l.*¹

Lévis, le 1er octobre 2024

¹ Comptable professionnel agréé auditeur, permis de comptabilité publique n° A113413

Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)

Résultats

Exercice terminé le 30 juin 2024

	2024	2023
PRODUITS (Note 11)		
Publications	404 473 \$	982 633 \$
Mandats spécifiques	2 060 340	2 661 542
Colloques	691 535	657 137
Subvention de fonctionnement	1 338 832	1 118 823
Adhésion des membres	<u>149 217</u>	<u>158 549</u>
	4 644 397	5 578 684
AUTRES PRODUITS (Annexe A)	<u>112 517</u>	<u>132 755</u>
	<u>4 756 914</u>	<u>5 711 439</u>
CHARGES (Note 11)		
Publications	351 057	1 035 695
Mandats spécifiques	1 822 259	2 941 597
Colloques	581 045	645 131
Animation et comités	218 863	300 308
Frais de fonctionnement	<u>1 784 298</u>	<u>1 159 204</u>
	<u>4 757 522</u>	<u>6 081 935</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(608) \$</u>	<u>(370 496) \$</u>

Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)

Évolution de l'actif net

Exercice terminé le 30 juin 2024

			2024	2023
			Total	Total
Fonds pour les projets porteurs et des activités de diffusion	Fonds de réserve	Investi en immobilisations corporelles	Non grevé d'affections	Total
SOLDE AU DÉBUT	450 000 \$	620 000 \$	50 467 \$	86 336 \$
Insuffisance des produits sur les charges	-	-	(20 476)	19 868
Investissement en immobilisations corporelles	-	-	47 982	(47 982)
Affectation interne	-	20 000	-	(20 000)
SOLDE À LA FIN	450 000 \$	640 000 \$	77 973 \$	38 222 \$
				1 206 195 \$
				1 206 803 \$

Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)

Flux de trésorerie

Exercice terminé le 30 juin 2024

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(608) \$	(370 496) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	20 476	30 107
Perte sur cession de placements	99	-
Variation de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur	<u>(15 577)</u>	<u>(31 407)</u>
	4 390	(371 796)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (Note 13)	<u>1 081 895</u>	<u>(728 387)</u>
	<u>1 086 285</u>	<u>(1 100 183)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(1 826 729)	(65 802)
Produit de la cession de placements	765 962	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(47 982)</u>	<u>(35 749)</u>
	<u>(1 108 749)</u>	<u>(101 551)</u>
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(22 464)	(1 201 734)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>494 634</u>	<u>1 696 368</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>472 170 \$</u>	<u>494 634 \$</u>

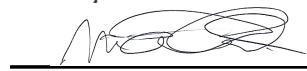
Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)

Situation financière

Au 30 juin 2024

	2024	2023
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	23 915 \$	28 602 \$
Compte Avantage entreprise et autres liquidités	448 255	466 032
Débiteurs (Note 3)	120 971	102 296
Subventions à recevoir	-	334 854
Stocks	94 298	144 584
Frais payés d'avance	93 095	16 685
Placements réalisables au cours du prochain exercice (Note 4)	-	665 802
Frais reportés	<u>58 934</u>	<u>146 706</u>
	839 468	1 905 561
Actif à long terme		
Placements (Note 4)	1 999 757	257 710
Immobilisations corporelles (Note 5)	<u>77 973</u>	<u>50 467</u>
	<u>2 917 198 \$</u>	<u>2 213 738 \$</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (Note 6)	532 929 \$	489 005 \$
Produits reportés (Note 7)	709 263	517 930
Apports reportés (Note 8)	<u>468 811</u>	<u>-</u>
	<u>1 711 003</u>	<u>1 006 935</u>
ACTIF NET		
Fonds pour les projets porteurs et des activités de diffusion	450 000	450 000
Fonds de réserve	640 000	620 000
Investi en immobilisations corporelles	77 973	50 467
Non grecé d'affectations	<u>38 222</u>	<u>86 336</u>
	<u>1 206 195</u>	<u>1 206 803</u>
	<u>2 917 198 \$</u>	<u>2 213 738 \$</u>

Pour le conseil d'administration,

Elyse Gendron, administrateur

Marie-Ève Gendron, administrateur

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2024

1. FORME JURIDIQUE ET OBJECTIFS DE L'ENTITÉ

L'entité, constituée le 8 novembre 1999 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'entité rassemble et diffuse le savoir et développe des outils contribuant à l'avancée des secteurs agricole et agroalimentaire.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'entité applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations importantes comprennent l'évaluation de la valeur de réalisation des stocks et l'évaluation des frais courus inclus dans les créditeurs. Il est de l'avis de la direction qu'au moment de la préparation des états financiers, les estimations utilisées reflètent adéquatement la situation de l'entité.

Comptabilisation des produits

Les produits de publications sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les biens sont livrés, qu'il n'y a pas d'incertitude quant à leur acceptation, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits de mandats spécifiques (qui font l'objet de contrats dont les livrables et la durée sont déterminés) sont comptabilisés lorsque les charges connexes sont engagées.

Les produits de colloques sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les services sont rendus, qu'il n'y a pas d'incertitude quant à leur acceptation, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les adhésions des membres sont constatées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent.

L'entité applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Apports reçus sous forme de services

Les membres experts des comités et commissions contribuent sous forme de services à la mission de l'entité par leurs apports en connaissance et leur participation aux travaux de l'entité. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'entité évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'entité qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'entité évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur ainsi que les fonds communs de placement qui sont désignés pour être évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, du compte Avantage entreprise et autres liquidités, des débiteurs autres que les taxes de vente et des dépôts à terme présentés dans les placements.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des actions de sociétés cotées en bourse et des fonds communs de placement, présentés dans les placements.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'entité détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'entité détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Stocks

Les stocks, constitués de fournitures et publications offertes au public, sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les coûts comprennent le coût d'achat, déduction faite des remises de fournisseurs, et d'autres coûts qui sont engagés directement pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

Améliorations locatives	3 à 8 ans
Mobilier de bureau et matériel informatique	3 et 5 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement. Les réductions de valeur doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Ventilation des charges

L'entité présente certaines de ses charges par fonction : Publications, Mandats spécifiques, Colloques, Animation et comités et Frais de fonctionnement.

En 2023, les frais de personnel et les frais des locaux et de l'équipement étaient répartis selon les clés de répartition jugées adaptées aux différents projets basés sur les taux horaires moyens des employés affectés. En 2024, les charges sont présentées au réel par fonction.

3. DÉBITEURS

	2024	2023
Comptes clients	120 971 \$	94 484 \$
Taxes de vente	-	7 812
	<hr/> 120 971 \$	<hr/> 102 296 \$

4. PLACEMENTS

	2024	2023
Dépôts à terme, 2,18 à 3,91 %, réalisés au cours de l'exercice	- \$	665 802 \$
Actions de sociétés cotées en bourse évaluées à la juste valeur	279 269	257 710
Fonds communs de placement évalués à la juste valeur	<hr/> 1 720 488	<hr/> -
	1 999 757	923 512
Placements réalisables au cours du prochain exercice	<hr/> -	<hr/> 665 802
	<hr/> 1 999 757 \$	<hr/> 257 710 \$

Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2024

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	2024		2023	
			Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	92 229 \$	44 246 \$	47 983 \$	-	-	\$
Mobilier de bureau et matériel informatique	<u>332 082</u>	<u>302 092</u>	<u>29 990</u>	<u>50 467</u>	<u>50 467</u>	
	<u>424 311 \$</u>	<u>346 338 \$</u>	<u>77 973 \$</u>	<u>50 467 \$</u>	<u>50 467 \$</u>	

6. CRÉDITEURS

	2024	2023
Fournisseurs	237 149 \$	180 961 \$
Rémunération	290 648	308 044
Taxes de vente	<u>5 132</u>	<u>-</u>
	<u>532 929 \$</u>	<u>489 005 \$</u>

7. PRODUITS REPORTÉS

	2024	2023
Publications	21 869 \$	35 002 \$
Mandats spécifiques	605 481	426 006
Colloques	30 552	12 156
Autres	<u>51 361</u>	<u>44 766</u>
	<u>709 263 \$</u>	<u>517 930 \$</u>

8. APPORTS REPORTÉS

La subvention de fonctionnement reportée représente un financement affecté destiné à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent.

	2024	2023
Solde au début	- \$	438 043 \$
Moins : Montant constaté à titre de produit de l'exercice	(1 339 416)	(934 123)
Plus : Montant reçu au cours de l'exercice	<u>1 808 227</u>	<u>496 080</u>
Solde à la fin	<u>468 811 \$</u>	<u>- \$</u>

Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2024

9. AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a résolu d'affecter un montant total de 640 000 \$ au fonds de réserve afin de couvrir certaines charges et obligations futures et un montant total de 450 000 \$ au fonds pour les projets porteurs et des activités de diffusion. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a résolu d'affecter un montant supplémentaire de 20 000 \$ au fonds de réserve. L'entité ne peut affecter à ce fonds plus de 50 % de l'excédent des produits sur les charges de l'exercice.

L'entité ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

10. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'entité a renouvelé son bail en 2019 pour une période de 10 ans pour la location de ses bureaux. Le total des paiements minimums futurs exigibles en vertu de ce bail est de 1 046 117 \$. Les versements estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2025	188 150 \$
2026	189 091 \$
2027	190 032 \$
2028	190 973 \$
2029	191 914 \$
Subséquemment	95 957 \$

11. INFORMATION SUR LES RÉSULTATS

	2024	2023
Éléments inclus dans les produits		
Variation de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur	15 577 \$	31 407 \$
Éléments inclus dans les frais de fonctionnement		
Amortissement des immobilisations corporelles	20 476 \$	30 107 \$

Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2024

12. VENTILATION DES CHARGES CLASSÉES PAR FONCTION

Les charges présentées par fonction comprennent les charges spécifiques à chacune des fonctions et les frais de personnel et les frais des locaux et de l'équipement, qui ont été ventilés comme suit :

	Frais de personnel		Frais des locaux et de l'équipement	
	2024	2023	2024	2023
Publications	221 588 \$	734 878 \$	- \$	- \$
Mandats spécifiques	1 344 176	1 827 710	32 490	51 295
Colloques	195 111	264 073	90 938	90 672
Animation et comités	195 033	257 726	2 083	8 133
Frais de fonctionnement	<u>1 116 891</u>	<u>462 847</u>	<u>203 048</u>	<u>187 299</u>
	<u>3 072 799</u> \$	<u>3 547 234</u> \$	<u>328 559</u> \$	<u>337 399</u> \$

13. FLUX DE TRÉSORERIE

Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :

	2024	2023
Débiteurs	(18 675) \$	31 019 \$
Subventions à recevoir	334 854	(279 012)
Stocks	50 286	(23 671)
Frais payés d'avance	(76 410)	(5 180)
Frais reportés	87 772	431 272
Créditeurs	43 924	6 020
Produits reportés	(112 483)	(450 792)
Apports reportés	<u>772 627</u>	<u>(438 043)</u>
	<u>1 081 895</u> \$	<u>(728 387)</u> \$

Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :

	2024	2023
Encaisse	23 915 \$	28 602 \$
Compte Avantage entreprise et autres liquidités	<u>448 255</u>	<u>466 032</u>
	<u>472 170</u> \$	<u>494 634</u> \$

Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)**Notes afférentes aux états financiers**

30 juin 2024

14. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'entité est exposée au 30 juin 2024 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le principal risque de crédit pour l'entité est lié aux comptes clients.

La société consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Risque de liquidité

L'entité est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses créateurs.

Risque de taux d'intérêt

L'entité est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'entité à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

Risque de prix autre

L'entité est exposée au risque de prix autre en raison des placements dans des actions de sociétés cotées en bourse et des placements de fonds communs de placement dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)**Annexe**

Exercice terminé le 30 juin 2024

	2024	2023
ANNEXE A - AUTRES PRODUITS		
Aide financière	10 000 \$	20 000 \$
Vente de publicité web	17 863	12 177
Revenus de placement	67 291	87 733
Divers	<u>17 363</u>	<u>12 845</u>
	<hr/> <u>112 517 \$</u>	<hr/> <u>132 755 \$</u>



Centre de référence
en agriculture et agroalimentaire
du Québec